

Rennes, le 28/07/2022

Délégation départementale
d'Ille-et-Vilaine
Département Santé-environnement

Affaire suivie par : Michel Fichet
Tél. : 02 99 33 34 22
Mél. : michel.fichet@ars.sante.fr

M/Réf : ELISE - D0722--2181

Le Directeur de la délégation
départementale d'Ille-et-Vilaine

à

Monsieur le Directeur
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
SEB 35
Le Morgat
12, rue Maurice Fabre
35031 RENNES CEDEX

Objet : Projet de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Les trois lieux - commune de Pacé.

V/Réf. : Votre transmission du 13 juin 2022.

P.J. : courrier du 23 mars 2018.

Monsieur le Directeur,

Par transmission visée en référence, vous m'avez communiqué pour avis le dossier de demande d'autorisation environnementale, présenté par la société SNC Les Trois Lieux, concernant le projet de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des « Trois lieux » à Pacé.

Mes services ont déjà donné un avis sur le projet de création et de réalisation de la ZAC par courrier du 23 mars 2018, ci-joint.

Les observations émises par l'ARS dans ce courrier restent d'actualité, excepté pour le traitement collectif des eaux usées, sujet sur lequel mes services ne donnent plus d'avis.

En complément de mon courrier précité, j'observe que l'étude d'impact mise à jour en date de juin 2022 consacre un chapitre aux enjeux de l'urbanisme favorable à la santé (pages 203 à 206 – 351 à 352). Le projet s'inscrit dans cet objectif notamment au travers des éléments suivants :

- un renforcement des espaces publics et des réseaux de cheminement doux ;
- une accessibilité améliorée aux espaces naturels et la création d'un parc agricole.

En conclusion, j'émetts un avis favorable sur le dossier de demande d'autorisation environnementale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de la délégation
départementale d'Ille-et-Vilaine



David LE GOFF